Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213501653-20260408-D_2026_43-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de MARCILLÉ-ROBERT

Département d'Ille et Vilaine, Arrondissement de Fougères-Vitré

Séance du 8 avril 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Quorum réuni
Date de la convocation : 02-04-2026
Date d'affichage :02-04-2026

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Madame BOISNARD Véronique, maire.
Présents : Mesdames et Messieurs : RESTIF Benjamin, COLAS Isabelle, LEPAGE Jérôme, LOAËC Gwénaëlle, CADIEU Stéphane, FAUCHON Pierrick, BEAUPERIN Philippe, RICORDEL Mélina, BIGOT Romain, BLANCHET Vanessa, ALEXANDRE Elsa, CORNEE Clémence et BIGNON Pablo.
Absents :
Absents excusés : AOUSTIN Sylvie
Pouvoirs : AOUSTIN Sylvie a donné pouvoir à FAUCHON Pierrick

A été élu secrétaire de séance : RESTIF Benjamin

Délibération n° 2026-43

Finances : Cession d'une parcelle d'Espacil Habitat au profit la commune à titre gratuit (complète D 2026-04)

Madame le Maire explique qu'Espacil Habitat est propriétaire de 6 pavillons situés Résidence « Le Mesnil » à MARCILLE ROBERT (35).
A l'occasion de la cession de ses logements, Espacil Habitat doit procéder à la parcellisation de la Résidence.
La parcelle suivante, appartenant à Espacil Habitat sera cédée à la commune de MARCILLE ROBERT : ZE 226 d'une contenance de 3 m².

Madame le Maire précise que dans le cadre de la parcellisation, l'ensemble des frais inhérents aux transferts sera pris en charge par Espacil Habitat.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité
➢**APPROUVE** ce transfert entre Espacil Habitat et la commune de MARCILLE ROBERT
➢**INDIQUE** que cette cession a lieu à titre gratuit et que tous les frais d'acte seront à la charge d'ESPACIL
➢**AUTORISE** Madame Julia LAGADEC, Directrice Générale, avec possibilité de déléguer, à procéder à la signature de tous actes administratifs ou authentique s'y rapportant.
➢**AUTORISE** Mme Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre, certifié exécutoire

La Maire, BOISNARD Véronique

Le secrétaire de séance, RESTIF Benjamin